

Initiatives parlementaires

• (1745)

Je prie le gouvernement et la ministre de l'Environnement de choisir une telle approche. Je demande aussi au député de Davenport de bien vouloir, si son projet de loi passe aux étapes suivantes à la Chambre, songer à certains amendements qui assureraient le respect des droits et des intérêts des propriétaires fonciers dans ce contexte.

[Français]

Mme Pierrette Ringuette-Maltais (Madawaska—Victoria, Lib.): Monsieur le Président, il me fait plaisir aujourd'hui de prendre la parole sur le projet de loi C-275 du député de Davenport, la Loi concernant la protection et la réhabilitation des espèces en voie de disparition et des espèces menacées.

[Traduction]

Le spatulaire, le renard véloce et le putois d'Amérique ont une chose en commun: ils n'existent plus à l'état sauvage au Canada.

[Français]

Quant au canard du Labrador, au vison de mer et au doré bleu, ils ont en commun d'avoir totalement cessé d'exister.

Le cougar de l'Est, le meunier de Salish, la baleine noire, la gentiane blanche de la prairie et la chouette tachetée sont en péril au Canada.

[Traduction]

Le pic à tête blanche, le frêne bleu, la population de l'ouest de l'Atlantique du marsouin commun et la tortue molle à épines sont menacés. L'ours blanc, le merle bleu de l'Est, le crapet à taches oranges, le petit-bec, le rosier des Prairies, le rorqual bleu et le cygne trompette sont vulnérables.

[Français]

Le Canada compte actuellement 244 espèces fauniques et florales sauvages en danger. Ces espèces souffrent de la perte d'habitats essentiels, des captures trop nombreuses, de l'introduction d'espèces exotiques, de changements climatiques et de la contamination par des produits toxiques.

[Traduction]

De toute évidence, le moment est venu pour le gouvernement fédéral de sortir une proposition de mesure législative destinée à protéger les espèces canadiennes en danger. Le gouvernement a décidé de demander l'avis du public sur cette proposition avant de présenter un projet de loi au Parlement, parce qu'il veut la participation maximale du plus grand nombre possible de Canadiens.

Le document est court et direct. Nous avons éliminé un maximum de termes juridiques pour que les Canadiens puissent participer aux discussions de façon constructive avant la rédaction finale du texte du projet de loi.

[Français]

La responsabilité de la protection des espèces en péril incombe à tous les secteurs de la société et à toutes les citoyennes et tous les citoyens de notre pays. Nous avons besoin de mesures législatives dans lesquelles la population canadienne se sentira directement concernée.

La proposition de mesure législative demande à ce que soient réglementées les actes suivants: tuer, blesser, capturer, ramasser ou déranger les espèces en péril, plantes, oiseaux, poissons, mammifères et leurs embryons. La proposition demande aussi que des contrôles canadiens soient établis sur l'achat, la vente et le trafic international des espèces en péril. Pour moi, il est très clair que les Canadiennes et les Canadiens veulent qu'on punisse au maximum quiconque essaie de faire de l'argent facile en important ou en exportant illégalement des espèces en péril.

[Traduction]

Le comité sur le statut des espèces menacées au Canada, un organisme scientifique indépendant, évaluera annuellement les espèces menacées. La ministre de l'Environnement aurait la responsabilité de dresser la liste des espèces menacées dans les zones de compétence fédérale.

L'établissement de plans d'action serait obligatoire. Des plans de rétablissement des populations seraient éventuellement préparés dans les deux ans pour les espèces en péril et dans les trois ans pour les espèces menacées.

La proposition comporterait également des mesures d'urgence pour conserver et protéger les espèces exigeant l'équivalent de mesures d'urgence.

[Français]

Cette proposition autoriserait la ministre de l'Environnement à réaliser des accords de financement ou de conservation en partenariat avec d'autres gouvernements, avec des organismes et des propriétaires fonciers afin de préserver les espèces en péril.

La proposition législative autoriserait aussi de strictes mesures de mise à exécution et des punitions sévères.

[Traduction]

Le gouvernement fédéral a la responsabilité de fixer un repère en matière de législation de protection des espèces menacées dans toutes les provinces, mais ce n'est pas suffisant. Il a aussi la responsabilité de travailler avec les provinces et les territoires de façon à développer une approche nationale commune de la protection des espèces dans toutes les parties du Canada. Le gouvernement fédéral est résolu à faire sa part de cette entreprise commune. En agissant seul, toutefois, le gouvernement fédéral ne peut pas résoudre toutes les problèmes.

• (1750)

[Français]

Permettez-moi de féliciter le Manitoba, l'Ontario, le Québec et le Nouveau-Brunswick pour avoir déjà adopté des mesures législatives sur la défense des espèces en péril. J'ai l'intime